



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II

**Passation de Marché de Services de Consultant pour
L'Appui Institutionnel pour l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
MCA2/2024/COMPACT/QCBS/RE04_3/F54**

BULLETIN QUESTIONS/REPOSES N°1

N°	Questions	Réponses
1	<p>Pourriez-vous préciser les informations que vous souhaitez voir figurer dans les lettres de référence fournies sous le « <i>Formulaire TECH-4. Expérience de l'Offrant</i> » ? « Références [fournir une lettre de référence délivrée par le client] »</p> <ol style="list-style-type: none">1. S'agit-il d'une déclaration selon laquelle le projet a été livré dans les délais, dans les limites du champ d'application et dans le respect du budget ? Pouvons-nous annexer toutes les références dans un seul fichier ?2. Par ailleurs, certaines de nos références projets datent de plus d'un an, considérant qu'il ait pu y avoir une rotation importante au sein de l'organisme contractant, ce qui signifie que les personnes qui ont supervisé le programme ne sont peut-être plus sur place. Dans ce cas, accepteriez-vous une documentation alternative (telle qu'un rapport final) ?	<p>Il s'agit des attestations de services faits délivrées par les clients et où figurent en général le nom du marché, la description succincte des services effectués, le montant du marché et une appréciation du travail effectué. Les adresses et coordonnées (email) sont sollicitées pour les besoins de vérification des références qui font partie du processus d'évaluation des offres (Voir IO 26 du DAO Performances passées et contrôle des références). A cet effet, il s'agira de renseigner les adresses des personnes références (Responsable direct et toutes autres personnes responsables du client ayant travaillé sur cette mission) pour prendre en compte les changements éventuels que vous évoquez.</p> <p>Veillez renseigner le formulaire dédié pour chaque référence. Votre soumission doit être présentée telle que décrit à la clause IO 12.5 du DAO.</p>

N°	Questions	Réponses
2	La date d'ouverture de l'offre financière est-elle confirmée ou sera-t-elle communiquée après l'examen des offres techniques?	Comme mentionné à la clause IO 25.4 des Données Particulières « L'ouverture des Offres Financières se déroulera en ligne à la date et à l'heure qui seront indiquées dans les correspondances qui seront adressées à tous les soumissionnaires » après l'évaluation technique des offres.
3	Le formulaire de procuration doit-il être notarié?	Il n'est pas nécessaire que le formulaire de procuration soit notarié.
4	Pouvez-vous confirmer que le MCA n'exige pas la présentation de FIN-3 dans l'offre financière pour cet appel d'offres?	En effet, le Formulaire FIN-3 : « Ventilation des Coûts par Activité » est « non utilisé ».
5	Concernant FIN-4 : Annexe E : Ventilation des prix du contrat en dollars américains (page 170). Conformément aux exigences de cette section, les soumissionnaires doivent « indiquer les montants mensuels versés au personnel (personnel clé et autre personnel) (coûts complets, y compris les coûts directs et indirects, et les bénéfices utilisés pour obtenir la ventilation des prix) ». Pourriez-vous confirmer que le formulaire FIN-4 doit exclure les coûts tels que les frais de déplacement, les fournitures, les activités, etc.?	<p>L'Offre Financière énumère tous les coûts associés à la mission, ainsi que la rémunération du Personnel (étranger, national, présent sur le terrain ou au siège) et les frais de déplacement. Les indemnités journalières et les indemnités de déplacement à l'intérieur du pays seront comprises dans le prix total qui figure dans le Formulaire FIN-2.</p> <p>Toutes les activités et les éléments décrits dans l'Offre Technique sont censés avoir été pris en compte dans le prix proposé dans l'Offre Financière</p> <p>Il s'agit de fournir des prix complets (couvrant les frais des déplacements internationaux, de communication, des transports locaux, les frais de bureau et d'expédition des effets personnels, les coûts directs et indirects, assurances, frais généraux, bénéfices et autres dépenses nécessaires pour la mission conformément aux Termes de référence et aux conditions du Contrat), les indemnités journalières, les indemnités de déplacement à l'intérieur du pays...</p> <p>Nous confirmons que le Formulaire FIN-4 doit inclure tous les coûts.</p>

N°	Questions	Réponses
6	La gestion à distance sera-t-elle acceptable ?	<p>Un Chef de Projet Résident n'est pas requis pour toute la durée de la mission. Les TDRs mentionnent bien que la mission se déroulera principalement à Dakar.</p> <p>La portée de la mission et les défis auxquels elle est censée répondre pour l'ASER commandent un mode de gestion avec des présences sur sites (Missions) en vue de garantir une conduite adéquate des différentes tâches confiées</p>
7	Le nom du fichier de soumission doit-il utiliser le numéro de l'avis de marché ou le nom complet de l'avis ?	<p>Le numéro de l'avis de l'Appel d'Offres est utilisé.</p> <p>En effet, les Offrants doivent utiliser le nom de fichier pour les Offres comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nom de fichier de l'Offre Technique : [Nom de l'Offrant] - l'Offre Technique -AO# [insérer le numéro de l'AO] ii. Nom de fichier de l'Offre Financière : [Nom de l'Offrant] - l'Offre Financière- AO# [insérer le numéro de l'AO] <p>NB : Nom de l'Offrant = Nom du soumissionnaire Numéro de l'AO = MCA2/2024/COMPACT/QCBS/RE04_f54</p>
8	Les coûts de location de salles et de restauration pour les ateliers, qui sont couverts par le MCA Sénégal II, seront-ils couverts séparément par le MCA ou doivent-ils être intégrés dans notre proposition de coûts?	Les coûts de location de salles et de restauration pour les ateliers de validation des livrables, qui sont couverts par le MCA Sénégal II ne seront pas intégrés dans l'offre financière du Soumissionnaire.
9	Comme indiqué au point IO 1.4 des données particulières, nous souhaiterions savoir s'il serait possible de nous fournir les documents suivants pour la préparation de notre offre :	<p>La clause IO 1.4 concerne surtout le Consultant qui sera attributaire du marché.</p> <p>Les documents indiqués seront fournis au démarrage du contrat</p>

N°	Questions	Réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de l'électrification rurale 2023, comme mentionné à la page 94 • Plan de renforcement déjà disponible auprès de l'ASER comme mentionné à la page 99 	
10	<p>Les TDR prévoient dans la Tâche 3 : Elaboration et mise en œuvre du plan de renforcement des capacités, la réalisation d'au moins 6 formations prioritaires ciblées. Pouvez-vous nous indiquer la durée moyenne de chaque formation et le nombre de bénéficiaires ? Aussi, l'organisation logistique de ces formations et les frais associés sont-ils à la charge du Client ou à inclure dans l'offre du Consultant ?</p>	<p>Le plan de renforcement des capacités sera proposé par le consultant sur la base du diagnostic et de l'analyse des besoins de l'ASER.</p> <p>La durée de la formation dépend des objectifs et de l'organisation de chaque module prioritaire. Les cibles prévisionnelles comme la durée ne peuvent être prédéterminés a priori. Le nombre de participants sera fixé par MCA-Sénégal II en accord avec ASER et le Consultant</p> <p>L'organisation logistique des formations et les frais sont à inclure dans l'offre du consultant.</p>
11	<p>Vu la consistance de la mission, nous sollicitons une prorogation du délai de soumission des propositions de trois (3) semaines ?</p>	<p>Une prorogation n'est pas appropriée pour le projet et risque de retarder le démarrage du marché.</p>
12	<p>Nous voudrions savoir si dans le cadre d'un consortium, le cabinet partenaire (chef de file ou membre simple) doit nécessairement effectuer la procédure d'enregistrement, comme nous venons de le faire.</p>	<p>Non, il n'est pas nécessaire que le cabinet partenaire effectue la procédure d'enregistrement.</p>